



## CSA SPIP 13 du 29 avril dédié au QLCO d'Aix Le SNEPAP-FSU ne siègera pas.

Comme évoqué dans notre compte rendu du précédent CSA, un Comité Social d'Administration consacré à l'ouverture prochaine du Quartier de Lutte Contre la Criminalité organisée (QLCO) au centre pénitentiaire d'Aix en Provence a été convoqué par l'administration pour le mercredi 29 avril.

L'ordre du jour prévoit d'échanger sur l'organisation de service et de modifier la charte de mobilité interne en conséquence.

Le projet prévoit l'affectation de 3 CPIP et d'un.e DPIP à plein temps sur la structure et le QI. Les 3 CPIP seraient affecté.e.s pour une durée maximale de 2 ans. A l'issue des 2 ans, ils seront « prioritaires sur leurs choix » à l'occasion de la mobilité interne (ce qui ne signifie pas qu'ils choisiront un site MO ou MF s'il n'y a pas de mobilité ouverte sur ces sites ; se pose la question de savoir ce qu'il adviendra d'eux s'il n'y a pas de mobilité possible en l'absence de postes ouverts cette année là...).

2 des 4 personnels du SPIP au maximum pourront être absents en même temps. Le recours au télétravail ne pourrait dépasser 1 jour par semaine.

Le projet rappelle le principe de l'anonymat (et sa possible levée à la demande de l'agent), ainsi que les grandes lignes de la doctrine, que nous avons déjà communiquées (entretiens en binôme, contacts avec l'extérieur différés, principe de l'évaluation sur 6 mois, possibles actions collectives par groupe de 5...).

Le SNEPAP-FSU remercie les personnels, tous corps confondus, qui ont réfléchi à l'organisation du service, et qui ont tenté de donner du sens, au fond, à cette structure, dans les limites contraintes qui leur ont été imposées.

**Mais il ne participera pas à une « réflexion » qui ne changera rien à ce que nous considérons être une ligne rouge, et qui ne fera, indirectement, que la valider : la mobilisation de 4 ETP.**

3 CPIP et un.e DPIP pour une trentaine de personnes détenues, pour moitié des personnes prévenues, pour lesquelles les modalités d'individualisation de la peine seront proches du néant, sur une résidence administrative où des CPIP suivent 120 personnes placées sous main de justice en moyenne en milieu ouvert, entre 80 et 100 en maison d'arrêt en fonction de l'organigramme et des absences pour moyenne à longue durée. Un service qui est littéralement saigné à blanc actuellement, situation qui s'aggravera encore avec le départ d'un.e agent non titulaire en CDI.

Alors que l'antenne crève de ses carences en RH depuis des années, **aucune ouverture de poste n'a été entérinée pour le milieu ouvert ou le milieu fermé avec la mobilité nationale 2026.**

**Pire, sur les 3 postes de CPIP qui devaient être ouverts à la mobilité nationale pour le QLCO, seuls 2 le sont. L'administration nous explique pouvoir prendre le 3<sup>ème</sup> poste sur l'équipe de la maison d'arrêt,** dont nous venons d'évoquer l'état, du fait de la diminution mécanique de la population pénale qui résultera du déménagement du CNE sur la MA2... Alors que la réalité est la suivante : seul le niveau de **surpopulation carcérale** diminuera, la situation n'étant absolument pas normalisée par la réduction de la capacité d'accueil de la MA2.

Et encore, c'est sans compter sur l'explosion de la surpopulation carcérale que le projet de loi SURE engendrera avec, notamment, la disparition du sursis simple, éléments confirmés par l'étude d'impact.

**Rien ne dit, par ailleurs, que les postes en question seront couverts puisqu'il y aura possiblement davantage de départs que d'arrivées sur cette mobilité nationale...**

Et sur ce point la DFSPiP a été claire : en l'absence de candidatures suffisantes, elle désignera d'office les personnes qui interviendront sur le QLCO. L'équipe de la maison d'arrêt pourrait être amputée davantage encore que prévu dans ce scénario catastrophe.

Le service mobilise suffisamment d'efforts en RH sur les nombreuses structures spécialisées que l'établissement abrite déjà, du CNE au QPR, en passant par la SAS/QLS. Sans compter notre engagement sans faille dans des quartiers particuliers comme le QJM.

Ce n'est plus possible. Encore moins pour faire ce qui relèvera in fine que du renseignement sous couvert d' « évaluation » sur une durée de.... 6 mois !

**La doctrine QLCO n'oblige en rien à la spécialisation d'une équipe du SPIP dédiée en dehors de l'obligation d'entretiens en binôme ; elle précise que le recrutement des « personnels affectés dans les établissements QLCO relèvent des procédures de recrutement de droit commun ».** C'est donc un choix local que celui qui est fait à Aix. Evidemment orienté pour faciliter l'anonymisation dans un établissement de 2000 personnes détenues, les QLCO ayant été initialement envisagées pour des structures de petites tailles déjà spécialisées (Condé, Vendin...), pas pour des établissements comme celui d'Aix. Bizarrement l'anonymisation ne pose plus de difficultés dans le projet qui prévoit l'intervention du ou de la seul.e psychologue ou assistant.e de service social du SPIP de l'établissement.

Le principe du QLCO est déjà hautement discutable. Mais imposer cette structure au détriment de l'accompagnement et du suivi de la quasi intégralité de la population pénale, MO et MF confondus, au détriment des personnels qui ne voient littéralement plus aucun sens à l'exercice de leurs missions, se fera sans nous. Le SNEPAP-FSU ne participera ni de près, ni de loin, à ce massacre professionnel.

Les représentant.e.s du SNEPAP-FSU au CSA du SPIP 13